

Je soussigné(e).....

Mandataire de la Coopérative scolaire de.....

- reconnais avoir lu les statuts et le règlement intérieur de l'Association Départementale et m'engage à les respecter ;
- m'engage conformément aux statuts de l'Association Départementale de l'OCCE 73 et de la Fédération nationale de l'OCCE :

- * à tenir les registres comptables obligatoires de la Coopérative scolaire :
- * le cahier de comptabilité OCCE conforme au plan comptable (disponible à l'OCCE 73),
- * le cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative scolaire,
- * à retourner au siège de l'Association Départementale de l'OCCE 73 le compte-rendu d'activités et le compte-rendu financier de l'année écoulée au 31 août (ou au plus tard dans le mois qui suit la rentrée scolaire).
- * à ne divulguer le numéro SIRET de l'Association Départementale de l'OCCE 73 qu'avec son autorisation expresse et pour un usage unique.
- * à ne pas utiliser la Coopérative scolaire à des fins personnelles directes ou indirectes, ni en faveur d'une classe non affiliée ou d'une autre association périscolaire.
- * à effectuer le règlement des cotisations dans le mois qui suit la rentrée scolaire, ainsi que l'assurance (adhérents, activités, matériel).
- * à fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci.
- * à assurer la diffusion régulière des informations envoyées par l'OCCE.
- * à garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative scolaire.

- déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs (élèves et enseignants) sous ma responsabilité de mandataire ont été déclarés à l'OCCE 73 (l'adhésion d'une partie des élèves n'est pas légalement possible).

Tout manquement à ces dispositions statutaires engagera la responsabilité du mandataire de la Coopérative scolaire, qui perdra la couverture juridique de l'Association Départementale, contestant ainsi la régularité de la gestion.

Un tirage au sort désigne chaque année des coopératives ou foyers, qui seront contrôlées par le service comptable de l'Association Départementale (OCCE 73).

L'existence d'une coopérative confère à chaque classe les avantages (réalisation de projets pédagogiques, gestion légale de fonds, assurance des biens et personnes), mais aussi toutes les obligations statutaires de l'OCCE. Les membres de l'équipe enseignante sont par conséquent co-responsables du respect de ces obligations, selon le règlement intérieur des coopératives de la Fédération OCCE, que vous pouvez obtenir auprès de votre Association Départementale OCCE.

Dater et signer

Faire précéder de la mention «lu et approuvé»

Office Central de la Coopération à l'École de Savoie

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

Le Biollay - 20 rue Jean Gotteland - 73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 85 38 42 - Fax : / - ad73@occe.coop